

**كلمة السيد سعيد مولين  
عن الإتحاد العام لمقاومات المغرب  
بمناسبة افتتاح أشغال الدورة الخامسة  
للمجلس الوطني للبيئة**

**Monsieur le Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement**  
**Monsieur le Ministre des Finances**  
**Messieurs les Directeurs généraux,**  
**Mesdames et Messieurs,**

Je voudrais tout d'abord remercier Monsieur le Ministre d'avoir invité la CGEM à participer au Conseil National de l'Environnement et pour les félicitations adressées à la CGEM. La protection de l'environnement est aujourd'hui une problématique mondiale. C'est aussi une préoccupation majeure pour toutes les entreprises marocaines. La crise écologique que nous vivons commence à faire sentir son poids économique. Récemment, il a été annoncé que l'impact des changements climatiques pourrait entraîner une baisse de 20% du PIB mondial et que son coût pourrait atteindre les 5 500 milliards d'euros. Dans ce contexte, seules les entreprises dont les process seront les plus économes en termes de matière première, en terme d'énergie et en terme d'eau, perdureront. C'est une problématique environnementale mais c'est surtout une question de compétitivité économique.

Nous voyons aussi des barrières limitant le commerce mondial se hisser et seules les entreprises dont les activités respecteront les réglementations environnementales pourront les lever.

Alors, comment rendre ce qui peut apparaître comme une nouvelle contrainte pour les entreprises marocaines, une opportunité.

La première des opportunités est de diminuer les factures liées aux matières premières, à l'énergie et à l'eau.

La seconde, est de pouvoir utiliser les outils d'accompagnement existant dans notre pays. Je pense au CMPP, Centre Marocain de Production Propre qui est une preuve concrète du partenariat public-privé, travaille en collaboration avec le Gouvernement. Ce centre est là pour accompagner en terme d'information, en terme de formation et d'accompagnement tous les secteurs concernés pour que les entreprises puissent produire de la façon la plus propre. Je pense aussi aux outils financiers comme le FODEP, le nouveau Fonds National pour l'Environnement et enfin les Mécanismes de Développement Propre MDP.

Si les changements climatiques font la une en ce moment suite aux différentes constatations confirmant les prévisions du GIEC, je vous rappelle que le MDP permet à des projets "propres", réalisés dans des pays en développement non soumis à des restrictions d'émissions, d'obtenir des crédits correspondants aux émissions évitées. Ces crédits sont ensuite transférables aux pays développés, qui peuvent les utiliser pour respecter leurs engagements. Plusieurs projets nationaux ont déjà profité de cette manne.

Une autre raison pour les entreprises marocaines, est de s'inscrire dans la politique environnementale de notre pays. Mais pour cela, Messieurs les Ministres, Mesdames et Messieurs, nous voulons un Etat exemplaire. Lorsque le parc automobile du service public ne respecte pas les limites des émissions de gaz d'échappement, lorsque des projets publics ne sont pas soumis à des études d'impacts environnementales, lorsque les projets d'habitats sociaux ne prennent pas en compte l'énergie solaire, pour ne citer que ceux là, il est plus difficile pour nous de convaincre les acteurs du secteur privé, à adopter certaines mesures.

Nous avons voulu cependant, être volontariste dans le cadre de la charte sociale qu'a élaboré la CGEM, qui dans son volet concernant la protection de l'Environnement, demande à toutes les entreprises signataires de :

- Définir dans des termes et selon des modalités adaptées à l'entreprise, un cadre d'action dédié à la protection du milieu naturel prévoyant notamment l'amélioration des performances environnementales, la communication et la coopération avec les collectivités locales et les autorités publiques, la sensibilisation et la formation des salariés ;
- Réduire les consommations d'eaux, d'énergie et les émissions polluantes ou à effet de serre ;
- Promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables ;
- Évaluer et atténuer les impacts environnementaux des projets d'investissements ;  
et
- Définir les plans d'urgence permettant de prévenir et d'atténuer les dommages accidentels portés à l'environnement, à la sécurité ou à la santé.

Voilà donc pourquoi, Messieurs les Ministres, Mesdames et Messieurs, nous pensons qu'il y a là une réelle opportunité économique et environnementale pour l'entreprise marocaine, et la CGEM continuera son travail de sensibilisation et d'accompagnement dans ce sens.

**Je vous remercie pour votre attention.**